



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 10 octobre 2022	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du Premier président de la Cour d'appel de Douai		Vincent Dupont	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille		Claire Cathelain	
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante			X
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE	X		
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET			X
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			

M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
M. Perry MAURY	X		
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE		Perry Maury	
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)		Enzo Evrard	
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)	X		
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)	X		
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)	X		
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)			X
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)			X
Mme Louise SAURIN (suppléant : M. Yael PAUPERT- FLORES)			X
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)		Chloé Afonso	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs			X
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Informations

Monsieur le Doyen annonce la conférence inaugurale de notre Faculté, organisée par l'assesseur Culture, Monsieur Victor Simon, qui accueillera le 14 octobre 2022, Madame Agnès Mouillard, Présidente honoraire de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation.

Monsieur le Doyen salue aussi notre contribution à la Nuit du Droit, à travers une conférence sur le droit de l'environnement, ponctuée par deux controverses menées par l'association Lysias.

Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 12 septembre 2022

Elle est obtenue à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions institutionnelles

→ Avis sur le calendrier de renouvellement du Conseil de Faculté

La création de l'Etablissement public expérimental (EPE) conduit à la refonte des statuts des composantes de l'Université de Lille, un des membres de ce même EPE. La date butoir pour cette refonte est arrêtée au 1^{er} janvier 2025, avec un renouvellement complet des conseils des composantes de l'Université entre février et mai 2024. Le projet initial de Monsieur le Doyen était de démissionner de ses fonctions en janvier 2024, le Conseil ayant vu les représentants étudiants renouvelés en décembre 2023 pouvant alors élire le nouveau Doyen. Plusieurs scénarios sont évoqués, leur faisabilité institutionnelle et juridique devant être validée par le service juridique de l'Université.

Monsieur le Doyen propose que soit privilégié le prolongement des mandats étudiants actuels, avec un renouvellement de tous les collègues le plus tôt possible en 2024.

Monsieur Tomas Kebbati alerte le Conseil sur la difficulté de maintenir une représentation étudiante, alors que plusieurs élus ne seront plus inscrits en tant qu'étudiants, et qu'a fortiori leurs suppléants seront peut-être dans la même situation. Les représentants de l'Administration présents au Conseil rappellent que les remplacements sont prévus réglementairement, même si parfois il faut faire appel aux suivants de la liste qui avait obtenu les sièges.

Pour les statuts à venir pour la Faculté, Monsieur le Doyen rappelle que la moitié des élus devra être issue des collègues enseignants A et B, qu'il y aura une augmentation de la représentation administrative, et qu'a contrario, il y aura proportionnellement moins d'élus étudiants et moins de personnalités extérieures.

Monsieur Aymeric Potteau avait participé aux débats du Conseil d'administration de l'Université qui ont conduit aux statuts de l'EPE. C'est à ce titre qu'il témoigne du souci de convergence entre composantes qui

avait présidé à l'instauration d'une représentation étudiante équilibrée, y compris si la future commission formation est issue du nouveau Conseil de Faculté, avec sa nouvelle composition.

**Vote sur la proposition de Monsieur le Doyen : prolongement des mandats étudiants actuels et renouvellement de tous les collèges le plus tôt possible en 2024 :
30 pour, 0 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

→ Sur un projet de charte en matière de relations entre les enseignant.e.s et les étudiant.e.s

Madame Frédérique Le Doujet présente ce projet, qu'elle décrit comme un ensemble de règles à transmettre aux enseignants et aux étudiants sur ce qu'il convient de faire dans la façon de communiquer entre eux.

Cette charte reprend celle qui avait déjà été mise en place au sein de la section de Science politique, que Madame Anne-Cécile Douillet décrit comme le fruit de plusieurs mois de concertation et comme une réponse à apporter suite aux constats que faisaient des chargés de TD choqués par certains comportements.

Plusieurs membres du Conseil rappellent toutes les actions déjà menées et décrivent les nombreuses difficultés rencontrées, par exemple la perte de l'anonymat dans le cas d'un signalement fait auprès de la Maison de la médiation ou le peu de succès rencontré lors de conférences d'information.

Madame Johanne Saison décrit l'accompagnement que peut faire la Maison de la médiation : si un.e étudiant.e va jusqu'au bout de son signalement d'un comportement inapproprié qu'il/elle a subi, en respectant le formalisme attaché à ce signalement, la cellule « signalement » de notre Université est alors saisie, et une analyse administrative est diligentée, menée par la DRH, les services juridiques, le référent déontologue et la vice-présidente concernée ; est aussi proposé un accompagnement spécifique par un juriste et un psychologue. Au terme de ses investigations, la cellule formule des préconisations au Président de l'Université, portant sur une enquête administrative plus poussée, conduisant éventuellement à la saisine de la section disciplinaire. Certain.e.s étudiant.e.s peuvent être déçu.e.s car les préconisations ne sont pas toujours suivies et dans tous les cas, la cellule n'est pas une juridiction de premier niveau.

Des échanges se poursuivent sur la pertinence d'une information trop dense, avec trop d'interlocuteurs, ce qui risque de rendre peu lisible la réponse qu'apporte notre Université. Madame Le Doujet propose d'intégrer les remarques qui lui sont faites dans un nouveau projet qu'elle présentera au Conseil lors d'une prochaine séance.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur la préparation au concours de commissariat des armées

Le Conseil accueille Monsieur le Professeur Vincent Cattoir-Jonville, Directeur de l'ICEU.

Ce dernier explique que devant la chute importante du nombre de candidats au concours d'entrée, le service du commissariat des armées nous a proposé de mettre en place conjointement une préparation spécifique à ce concours.

Monsieur Leny Patinaux se réjouit du fait que le nombre de candidat.es aux concours des armées diminue. Il précise qu'en tant qu' élu d'une organisation syndicale pacifiste et anti-militariste, il ne considère pas souhaitable que l'Université participe à la formation de futur.es militaires. Il annonce qu'il votera donc contre l'ouverture de cette formation.

La première édition, expérimentale, était gratuite, plusieurs enseignants ayant assuré leurs enseignements à titre bénévole, et treize candidats de tous niveaux, de la L3 au master 2, se sont inscrits : sur ces treize, sept ont été admissibles au concours et trois reçus.

L'expérience ayant été concluante, Monsieur Cattoir-Jonville souhaite pérenniser la formation et, conformément à ce qui avait été décidé par le Conseil de Faculté de l'année précédente, la rendre payante de sorte que le budget soit équilibré.

Monsieur Cattoir-Jonville indique au Conseil qu'une conférence sera organisée en novembre, ouverte à tous les étudiants et animée par deux jeunes commissaires pour présenter le métier des commissaires et les épreuves du concours.

Pour les inscrits à la formation, le commissariat prend à sa charge la préparation à la note de synthèse, épreuve déterminante pour l'admissibilité. La Faculté prend en charge la préparation aux épreuves techniques : le grand écrit de culture générale, mutualisé avec la préparation à l'ENM et la préparation au grand écrit technique, une dissertation de cinq heures en sciences économiques, en droit public et en droit privé. Il s'agit de préparer les étudiants à la technicité de l'épreuve : les faire plancher sur des dissertations de Droit public, de Droit privé et de Sciences économiques, et sur des notes de synthèse. Les heures d'encadrement à allouer sont arrêtées à quinze heures par type de dissertation.

Deux montants de droits d'inscription sont proposés : 600 euros pour les non inscrits à l'Université et 400 euros pour une inscription complémentaire d'un étudiant de l'Université, avec un autofinancement pour cette préparation établi à au moins quinze inscrits.

**Vote sur l'approbation de la préparation au concours du commissariat des armées :
22 pour, 1 contre, 9 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

→ Sur les modalités d'admission sur Campus France

Madame Violaine Sander, responsable du service des masters, indique au Conseil que notre Université doit mettre à jour la plateforme « Etudes en France », qui permet aux étudiants ayant entamé leur cursus universitaire à l'étranger, d'être candidats à une poursuite d'études au sein de notre Université. Ainsi, les modalités d'admission et les prérequis attendus pour les formations ouvertes à cette procédure doivent être mis à jour. En l'occurrence, aucun changement n'intervient en licence, licence professionnelle et master (hormis une fermeture et réouverture pour un master). Toutes les licences et la majorité des masters sont ouverts à cette procédure d'accueil.

Madame Nathalie Ethuin en tant que chargée de mission pour les étudiants en exil a lancé une opération de parrainage pour ces mêmes étudiants en exil (dix-sept sont actuellement accueillis par notre Faculté) et a proposé aux nombreux étudiants volontaires d'être aussi les parrains d'étudiants accueillis dans le cadre de la procédure Campus France.

L'aide méthodologique qui doit être mise en place au second semestre, ainsi que l'intégration dans le projet Voltaire d'amélioration de son orthographe, peuvent aussi répondre aux besoins des étudiants venant de l'étranger.

**Vote sur l'approbation des modalités d'admission en licence et licence professionnelle sur Campus France :
32 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

**Vote sur l'approbation des modalités d'admission en master :
27 pour, 0 contre, 5 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

Présentation du programme CECA (Culture européenne et citoyenneté active)

Le Conseil accueille Monsieur le Professeur Patrick Meunier, qui présente un programme de partenariat avec un établissement local d'enseignement portant sur la culture européenne et la citoyenneté active.

Ce partenariat intitulé « Orientation et formation active Université et collège » a débuté en 2017 et conduit des étudiants du M1 Droit public à tutorer en présentiel des élèves de 4^e au collège de Nieppe. Ils travaillent ensemble sur un projet éducatif axé sur la citoyenneté et la culture européenne et, cette année, a été choisi le thème du bien-être animal, avec les nombreuses évolutions dans les systèmes juridiques des états membres. L'objectif est double. Pour les collégiens, assurer un continuum éducatif entre le collège et l'université, en leur permettant de mieux se projeter dans leur avenir en termes de formation et d'études. Les étudiants quant à eux sont des transmetteurs pédagogiques, ils présentent une enquête avec une structuration de leur recherche, de leur manière de penser. Travail de l'oralité pour ces étudiants, car le travail de recherche des collégiens fera l'objet d'une présentation orale. Ainsi, ils peuvent exercer une activité éducative, culturelle, citoyenne et faire valoir leur engagement étudiant, cette activité s'inscrivant dans un stage avec validation de crédits ECTS. Ce stage présente une phase locale au collège et à l'Université : au collège, rédaction d'un rapport de recherche par les groupes d'élèves et présentation orale des élèves à l'Université devant un jury composé d'un avocat, d'un magistrat, d'élus et d'anciens élèves de ce programme.

Puis il y a une phase internationale à l'Université de Séville pour présenter en espagnol leur projet de recherche.

La charge financière du programme est estimée à environ 2 000 euros : accueil des élèves et du jury le 31 mars au restaurant universitaire pour 214 € et mobilité internationale pour 1790 €.

Monsieur le Professeur Meunier indique au Conseil que ce programme est soutenu par le Rectorat au titre des programmes innovants et qu'ainsi notre Faculté est présente sur ce terrain de la formation active et du continuum pédagogique.

Ce programme est accepté par le Conseil, à l'unanimité.

Madame Ethuin rappelle qu'avec l'unité d'enseignement « Projet de l'étudiant » (UEPE), chaque étudiant peut effectuer trente heures d'engagement par semestre auprès d'une association reconnue par l'Université. Ainsi, un recensement des associations qui souhaitent accueillir nos étudiants sur des projets communs est un préalable pour que nos étudiants puissent valider leur engagement au titre de l'UEPE.

Présentation d'une nouvelle modalité d'élection des délégué.e.s étudiant.e.s

En théorie, toute formation dispensée au sein de notre Faculté possède un binôme de délégués étudiants, un représentant masculin et une représentante féminine, qui ont un rôle d'interface et de représentation de leur année d'études, notamment lors des délibérations. Confrontée à l'impossibilité d'une candidate pour devenir déléguée à être accompagnée par un autre représentant masculin, il est proposé un vote séparé par genre, le « ticket » masculin / féminin étant parfois difficile à réunir. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Informations

→ Sur les projets d'innovation pédagogique

Un studio d'enregistrement mobile va bientôt être installé, il permettra aux enseignants de faire des enregistrements audiovisuels de qualité professionnelle, avec une utilisation simplifiée.

Une découverte des deux nouvelles salles d'innovation pédagogique sera possible les 16 et 17 novembre 2022 : la salle modulaire E 2-15 qui permet la simulation de procès et la T 2 – 01 pensée pour la comodalité, pour avoir de vrais échanges entre des interlocuteurs à distance et les personnes présentes dans la salle.

Débat et vote relatifs aux questions de recherche

→ Soutien à une candidature en tant que « Professeur distingué »

Le Conseil accueille Monsieur le Professeur Farid Lekéal, qui se fait le porte-parole du Centre d'Histoire Judiciaire. Le CHJ souhaite honorer un de ses collègues mexicains, Oscar Cruz Barney, professeur à l'UNAM (Universidad Nacional Autonoma de Mexico) de Mexico. Il est membre du Centre de recherches juridiques, un des plus grands laboratoires du Mexique en Droit. C'est un universitaire et un avocat international, qui bénéficie de nombreuses invitations internationales.

Il a un double domaine de recherche : le droit de la Nouvelle Espagne entre le XVI^e et XIX^e siècle et notamment le Droit des Amérindiens. Il est aussi spécialisé en histoire et droit commercial et est directeur de la revue mexicaine d'Histoire du Droit et de la revue mexicaine de Droit privé.

Le CHJ porte sa candidature pour son apport à la circulation des savoirs entre les deux continents et au regard des liens qu'il a pu nouer avec les juristes.

Cette candidature est acceptée à l'unanimité (moins deux votes blancs) et Monsieur le Doyen propose qu'une petite cérémonie soit organisée à l'intention de nos désormais trois professeurs distingués.

Informations

→ Sur le projet Lille Places Juridiques « Un jour, un métier »

L'association Lille Places Juridiques, qui regroupe des représentants des professions du Droit et du Chiffre, a le projet de montrer aux étudiants en situation de handicap qu'ils ont toute leur place dans ces métiers et que de réelles possibilités de carrière existent. Seraient ainsi accueillis les étudiants de L3 et Master ayant demandé un aménagement d'études qui le souhaiteraient. Un autre aspect du projet est la mise en valeur d'un parcours méritant d'une personne en situation de handicap. Madame Claire Cathelain regrette que seuls les étudiants ayant obtenu un aménagement d'études soient sollicités, alors que d'autres, par peur d'être stigmatisés, ne font pas état de leur situation personnelle.

→ Sur la plateforme nationale de sélection en master

Monsieur le Doyen informe sur les avancées de la construction d'une plateforme nationale permettant l'accès à un master. Les étudiants auront la possibilité de faire dix choix au niveau du parcours, et non quinze choix au niveau de la mention. Aucun ordre dans le choix ne sera possible. Plusieurs membres du Conseil expriment de vives inquiétudes quant à la prochaine campagne de sélection des masters, tant les modalités proposées par la plateforme leur semblent inappropriées.

→ Sur les mesures en matière de sobriété énergétique

Le coût des fluides passant pour notre Université de neuf à seize millions d'euros, pour vraisemblablement atteindre trente-trois millions l'année prochaine, il nous est demandé de réfléchir à des changements permettant de faire des économies d'énergie. L'objectif d'une réduction significative de nos consommations sera d'autant plus difficile que nous avons adopté depuis très longtemps une politique économe, avec par exemple le respect strict d'une température n'excédant pas dix-neuf degrés dans tous nos locaux. La première mesure qui nous est imposée concerne la mise en route du chauffage différée de deux semaines. Une autre difficulté majeure qui est évoquée par notre Université concerne les délestages prévisibles en cas d'hiver rigoureux. Aucun plan d'action n'est encore arrêté par notre Université.

→ Sur la représentation de notre Faculté au conseil d'orientation scientifique d'Xperium

Xperium est une instance de l'Université qui vise à diffuser et à valoriser la recherche auprès d'un public non académique. Sur propositions des laboratoires, c'est Monsieur Christophe Mondou (CRDP) et Monsieur Damien Charabidzé qui seront membres du COS et y représenteront notre Faculté.

→ Sur l'organisation du Forum des métiers et des formations

Il aura lieu le jeudi 17 novembre 2022, au niveau 0 du bâtiment C, dans l'espace de co-working et dans l'espace inter-assos.

→ Sur les projets liés au Campus

Des fonds vont être débloqués par notre Université pour entamer des rénovations immobilières. Monsieur le Doyen a rappelé à notre Université l'importance de la création d'une Maison de l'étudiant sur le Campus Moulins. Cependant, les deux maisons contiguës au Campus font l'objet d'un projet de la part de la Mairie de Lille, qui souhaiterait les rénover et les maintenir dans le parc d'habitations de la ville. Les urbanistes de la ville de Lille ont proposé que la Maison des étudiants soit créée sur un autre emplacement, plus proche de la Place Déliot qui ferait l'objet d'une requalification générale. L'objectif est de rendre cette place plus accueillante et plus attractive, la Maison de l'étudiant pouvant alors participer à cette attractivité nouvelle. Pour Monsieur le Doyen, il est important que notre Faculté participe aux discussions sur la rénovation de la Place Déliot et que nous fassions remonter nos besoins en termes d'espaces et de fonctionnalités pour la future Maison de l'étudiant que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années maintenant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.